REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME KAFIA BENSADI, CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de Gardanne,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Procès-Verbal du Conseil municipal d'installation en date du 04 juillet 2020,

Vu l'arrêté du 08 juillet 2020, portant délégation de fonctions à Madame Kafia BENSADI,

ARRÊTE

Article 1er : Les délégations données à Madame Kafia BENSADI, conseillère municipale par l'arrêté susvisé lui sont retirées

Article 2 : L'arrêté du 08 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame Kafia BENSADI est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera affiché en mairie Une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle :

- soit dans les deux mois suivant sa date de publication au recueil des actes administratifs, par recours gracieux adressé à Monsieur le Maire de Gardanne, Hôtel de Ville Cours de la République, 13120 Gardanne,

- soit par un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6. Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application «Télérecours citoyen» accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.
En cas de notification de rejet du recours gracieux, ou à l'issue du silence gardé pendant deux mois par l'Administration saisie du recours, le requérant disposera de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6.

Fait à Gardanne, le 26 septembre 2022

Le Maire
Hervé GRANIER

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Transmis au contrôle de légalité
et affiché le : 26 SEP. 2022

SLOW
Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GARDANNE (13)

Utilisateur : Olivier Laurence

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Actes réglementaires*
	Numéro de l'acte :	*AR220926*
	Date de la décision :	*2022-09-26 00:00:00+02*
	Objet :	*ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME KAFIA BENSADI, CONSEILLERE MUNICIPALE*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*5.4 - Delegation de fonctions*
	Identifiant unique :	*013-211300413-20220926-AR220926-AR*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
013-211300413-20220926-AR220926-AR-1-1_0.xml	*text/xml*	*914*
Nom original :		
ARRETE K. BENSADI.pdf	*application/pdf*	*263479*
Nom métier :		
99_AR-013-211300413-20220926-AR220926-AR-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*263479*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*26 septembre 2022 à 18h38min20s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*26 septembre 2022 à 18h38min20s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*26 septembre 2022 à 18h38min22s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*26 septembre 2022 à 18h38min28s*	*Reçu par le MI le 2022-09-26*